

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

---

COURTAGE ASSURANCE ET OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT -  
(N° 2581)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF25

présenté par

M. Barrot, M. Duvergé, M. Hammouche, M. Jerretie, M. Laqhila, M. Mattei, M. Mignola et  
M. Pupponi

-----

### ARTICLE UNIQUE

I. – Au début de la deuxième phrase de l’alinéa 4, après les mots :

« association professionnelle »,

insérer le mot :

« représentative ».

II. – Par conséquent, au début de la deuxième phrase de l’alinéa 31, après les mots :

« association professionnelle »,

insérer le mot :

« représentative ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi a pour objet de renforcer la régulation des activités de courtage en assurance et d’IOBSP. Le dispositif proposé reprend la logique existante pour les conseillers en investissement financier en prévoyant la création d’associations professionnelles à adhésion obligatoire, chargées d’organiser l’autorégulation du secteur, dans des conditions contrôlées par l’ACPR.

Pour que cette autorégulation s’effectue dans de bonnes conditions, il semble important de préciser que ces associations professionnelles à adhésion obligatoire sont représentatives.